



Les Communes
peuvent refuser
les compteurs Linky et
Gazpar !



Communiqué du 15 décembre 2016

Linky : l'Anses trompée par Enedis, les citoyens trompés par l'Anses

- Le programme Linky est évolutif, l'Anses ne sait pas ce qu'Enedis injectera demain dans les circuits électriques des logements
- Ce sont trois programmes de compteurs communicants qu'il faut prendre en compte (Linky, Gazpar, « eau »)
- La question des ondes est loin d'être la seule en jeu

Comme nous l'avons prédit de longue date, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a rendu, à propos des ondes électromagnétiques générées par le système Linky, **une étude lénifiante** dont le seul objectif semble être de faire le jeu de l'industriel Enedis et de son compteur communicant Linky.

En effet, il est impossible de rendre compte aujourd'hui des dangers qui seront

causés demain par le système Linky qui, de l'aveu même de l'industriel Enedis, est « **un système évolutif** » (*).

En particulier, de la même façon que la téléphonie mobile passe sans le moindre recul de 3G en 4G puis 5G, le protocole CPL utilisé par **le système Linky va évoluer du CPLG1 au CPLG3 et ainsi de suite**. Enedis se vante même de n'être « *qu'aux prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur* » (*)

Par ailleurs, le fait d'être soumis à des ondes électromagnétiques « dans les normes » ne prouve en aucun cas qu'il n'y a pas de danger sanitaire comme l'ont hélas montré **des dossiers dramatiques comme l'amiante, le tabac, la radioactivité, les OGM, les pesticides**, pour lesquelles d'innombrables études avaient aussi « prouvé » l'absence totale de risque... jusqu'à ce que des millions de gens soient reconnus victimes.

L'**Organisation mondiale de la santé** (OMS) reconnaît d'ailleurs une très forte inconnue concernant l'exposition « *faible mais prolongée* » aux ondes électromagnétiques (**) or, à supposer que l'exposition causée par les compteurs communicants soit réellement faible, elle sera en tout état de cause prolongée... puisque permanente.

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que ce n'est pas un mais **TROIS programmes** qui sont lancés – électricité (Linky), gaz (Gazpar), eau – et que chaque logement est donc susceptible d'être doté de trois compteurs communicants, sans oublier **les innombrables appareils qui vont être installés dans les rues** pour capter, transporter et concentrer les informations, puis les réexpédier par téléphonie mobile.

C'est donc dans **un véritable « bain » d'ondes électromagnétiques** de différentes fréquences et intensités que les habitants vont être plongés de façon permanente, avec probablement de très graves conséquences sanitaires dans quelques années... ou même quelques mois.

Il est évident que le « camp du Linky » (Enedis, EDF, le gouvernement, l'association des maires de France, les présidents de syndicats départementaux de l'énergie etc) va **instrumentaliser cette étude complaisante** pour décréter que le débat sur le compteur linky est « clos ».

Or, non seulement **la question des ondes électromagnétiques reste totalement posée** comme expliqué ci-dessus, mais il ne faut pas oublier

qu'elle est loin d'être la seule en jeu. Il est ainsi **injustifiable écologiquement et irresponsable financièrement** (au dépend des usagers) de se débarrasser de 81 millions de compteurs actuels - 35 pour l'électricité, 35 pour l'eau, 11 pour le gaz - en parfait état de marche.

Mais il est tout aussi inacceptable de laisser les opérateurs capter, par le biais des compteurs communicants, **d'innombrables informations sur la vie privée des habitants**. A ce jour, ces informations ne peuvent être utilisées qu'avec l'accord de l'utilisateur mais, une fois les compteurs en place, rien ne sera plus facile que de décréter – sous prétexte de « relancer la croissance » ou de « rechercher les terroristes » - que ces informations seront **utilisables à des fins commerciales et policières**.

Les prétendues « garanties » apportées à ce sujet par la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) sont donc tout aussi **inutiles et trompeuses que l'étude de l'Anses** concernant le risque sanitaire.

Les citoyens doivent donc continuer à **refuser de façon de plus en plus importante l'installation des compteurs communicants**, que ce soit à titre individuel ou par décisions municipales : plus de 300 communes se sont engagées à ce jour malgré les intimidations d'Enedis et des autorités. Et, contrairement à ce qui est prétendu ici où là, aucune délibération municipale « anti-Linky » n'a été annulée, les jugements sur le fond par la justice administrative n'étant pas attendus avant fin 2017 ou 2018.

Stéphane Lhomme
Conseiller municipal de Saint-Macaire

(*) http://www.erdf.fr/sites/default/files/DP_Signature-Convention_ERDF-ADEME.pdf

(**) <http://www.who.int/peh-emf/about/WhatisEMF/fr/index1.html>

[sommaire](#)